

Contrat territorial de santé mentale du territoire du Jura

Pour la période 2020 - 2025

Entre

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté,
Sise 2 place des Savoirs - 21000 DIJON
Représentée par Monsieur Pierre PRIBILE, directeur général, et désignée sous le terme « l'ARS »,
d'une part

Et

Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés,
d'autre part,

VU l'arrêté n° ARS-BFC-2020-007 en date du 26 novembre 2020 portant approbation du diagnostic territorial partagé et du projet territorial de santé mentale pour le territoire du Jura ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Le PTSM et les fiches-actions du projet territorial de santé mentale constituent le contrat territorial de santé mentale. Les actions seront mises en œuvre par les pilotes et déclinées dans le territoire pour remédier aux constats établis, partagés et actés et pour améliorer, dans les 5 ans, l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie, de qualité et sans rupture.

Article 2 : Un bilan annuel de la mise en œuvre des actions sera présenté à la commission spécialisée en santé mentale et au bureau du CTS avant le 31 décembre et transmis au directeur général de l'ARS BFC.

Article 3 : Les parties signataires du présent contrat s'engagent à coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des actions stratégiques identifiées et partagées, au service de la psychiatrie et de la santé mentale dans le territoire du Jura, à les faire vivre dans la durée et à les faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Article 4 : Le présent contrat peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par un recours administratif et/ou d'un recours contentieux près du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application télérécurse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Dijon, le 1er décembre 2020

Le Directeur Général,





Pierre PRIBILE

SIGNATAIRES

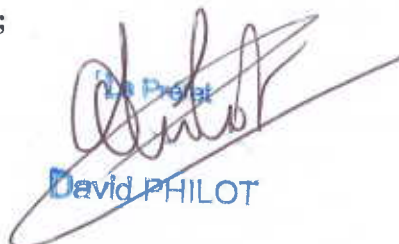
Toutes Filières et toutes fiches actions

M. Florent FOUCARD, Directeur Général du Centre Hospitalier Spécialisé Saint-Ylie ;



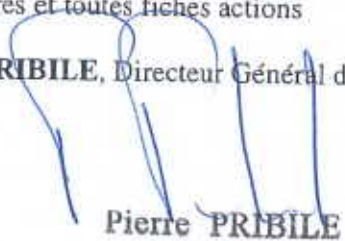
Toutes Filières et toutes fiches actions

M. David PHILOT, Préfet du Jura ;


David PHILOT

Toutes Filières et toutes fiches actions

M. Pierre PRIBILE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté ;


Pierre PRIBILE

